

TIME RECEIVED  
July 27, 2015 2:36:48 PM GMT+02:00

REMOTE CSID  
0227362165

DURATION  
74

PAGES  
2

STATUS  
Received

27 Jul 2015 14:28 Mission Perm. Cameroun 0227362165

page 1

**MISSION PERMANENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
AUPRÈS DES NATIONS-UNIES,  
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ET DES AUTRES  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
GENÈVE**



**PERMANENT MISSION  
OF THE REPUBLIC OF CAMEROON  
TO THE UNITED NATIONS OFFICE, THE  
WORLD TRADE ORGANIZATION  
AND TO OTHER  
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS  
GENEVA**

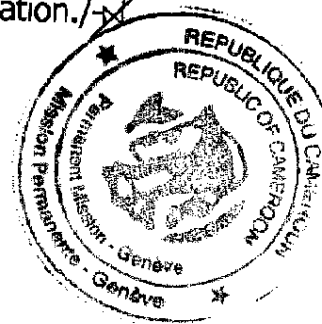
23, AVENUE DE FRANCE  
1202 GENÈVE - SUISSE  
TÉL. (022) 787 50 40 - FAX (022) 736 21 65

Genève, le 27 JUIL. 2015

N/REF 123 /NV/MPCG/RS1/ST/S3

La Mission Permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies présente ses meilleurs compliments au Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève et, a l'honneur de lui soumettre sous ce pli, les éléments de réponse du Gouvernement Camerounais suite à la demande de renseignements relatifs à la résolution du Conseil des Droits de l'Homme sur le problème de drogue.

La Mission Permanente de la République du Cameroun saisit cette opportunité pour renouveler au Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève, les assurances de sa parfaite considération. /X



P.J. : 1

**Haut-commissariat des Nations Unies  
aux Droits de l'Homme  
Palais Wilson  
Rue des Pâquis 52**

**1211 - GENEVE 10**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*  
 \*\*\*\*\*  
 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*\*  
 DIRECTION DE LA SOLIDARITE NATIONALE  
 \*\*\*\*\*  
 SOUS-DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS  
 SOCIALES  
 \*\*\*\*\*  
 SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES FLEAUX SOCIAUX  
 N°AS/ \_\_\_\_\_ /SAMINAS/SG/DSN/SDLCES/SLCFS

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*  
 \*\*\*\*\*  
 MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS  
 \*\*\*\*\*

Yaoundé, le

## SYNTHESE DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

1. La sensibilisation des personnels du Ministère des Affaires Sociales et usagers relativement à la consommation du tabac à travers :
  - La signature par le Ministre des Affaires Sociales d'une Lettre-Circulaire (N°AS/003/LC/MINAS/SG/DSN/SDLCES/ SLCFS du 23 juillet 2014) relative à l'interdiction de fumer dans toutes les structures des services centraux et déconcentrés du Ministère des Affaires Sociales ;
  - La vulgarisation de la Lettre-Circulaire par voie d'affichage sur les murs abritant les locaux des Délégations Régionales des Affaires Sociales.
2. L'organisation d'une campagne pilote de sensibilisation et de mobilisation communautaire contre la traite, le trafic et les autres fléaux sociaux émergents (y compris la toxicomanie). A ce titre, les activités ci-dessous ont été menées notamment :
  - L'atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités des leaders communautaires (Chefs traditionnels, leaders religieux, élus locaux, Organisations de la Société Civile, Journalistes,...) en matière de lutte contre la traite et les autres fléaux sociaux émergents (y compris la toxicomanie) organisé à Douala du 13 au 15 mai 2014 ;
  - L'élaboration des supports de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre la traite et les autres fléaux sociaux émergents (y compris la toxicomanie) ;
  - L'organisation et l'animation d'une causerie éducative en partenariat avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) et le Comité National de Lutte Contre la Drogue (CNLD) en direction des Députés Juniors sur les méfaits/dangers de la consommation du tabac sur l'organisme, le 14 juin 2014.
3. La mise en route du processus de mise en œuvre d'un plan stratégique national de lutte contre les fléaux sociaux avec l'élaboration de l'état des lieux, notamment en matière de lutte contre la toxicomanie;
4. La contribution technique du MINAS dans le cadre de l'élaboration du projet d'Arrêté portant création, organisation et fonctionnement des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Ledit Arrêté a été signé par le MINSANTE le 14 avril 2015 (n°0261/MINSANTE du 29 janvier 2015).

I. C/SLCFS

NKANJO Bruno Hervé